



## SE-UNSA REIMS

Maison des syndicats

15 bd de la paix

BP149 51055 REIMS cedex

Rez de chaussée avant l'ascenseur

03 26 88 25 53

[ac-reims@se-unsa.org](mailto:ac-reims@se-unsa.org)

<http://sections.se-unsa.org/reims/>



# SE-UNSA REIMS - Flash du 22 novembre 2011

Merci d'afficher ce flash en salle des profs (utilisez le format .pdf joint) ou transférez-le

## Sommaire

- 1/ Gel des promos jusqu'en 2015 : Mobilisons-nous le 15 décembre !
- 2/ Mutations inter-académiques
- 3/ PLP : Nouvelles menaces sur l'avenir de l'enseignement professionnel
- 4/ Jour de carence : L'Unsa condamne cette décision choquante.
- 5/ La république contre son école : Conférence-débat en présence d'Eddy KHALDI co-auteur.

## 1/ Gel des promos jusqu'en 2015 : Mobilisons-nous le 15 décembre !

Le ministre de l'Éducation nationale veut imposer dès la rentrée 2012 une modification en profondeur des modalités d'évaluation des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation. Les projets de textes, finalisés avant même toute concertation, prévoient :

- > le gel des promotions autres qu'à l'ancienneté jusqu'en 2015 ;
- > la progression de carrière aux seules mains du supérieur hiérarchique.

**C'est pourquoi, le SE-UNSA appelle tous les personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation à faire grève massivement le 15 décembre dans le cadre de l'appel intersyndical 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés** mais aussi à signer et faire signer la pétition : <http://retraitduprojetevaluation.net/>

**Les projets de texte portant sur une réforme de l'évaluation des enseignants et leur déroulement de carrière sont de fait la traduction d'un nouvel assaut « GRH\* » contre les fonctionnaires enseignants.**

**Que les personnels ne se leurent pas, on assiste à une nouvelle étape de GRH managériale.** Avec la suppression de l'inspection pédagogique dans la classe et l'instauration d'entretiens professionnels, c'est tout un pan de la pratique du métier qui ne sera plus pris en compte.

**Ce nouveau dispositif ne garantira pas plus de justice que la note et le système d'avancement actuels.** Il a simplement pour but de davantage soumettre l'enseignant à son supérieur hiérarchique. Une nouveau pas est ainsi franchi dans lequel le pouvoir discrétionnaire de la hiérarchie directe devient déterminant.

Le chef d'établissement, dorénavant principal évaluateur (exit le regard croisé avec l'IPR) dans le 2<sup>nd</sup> degré et l'inspecteur de circonscription pour le 1<sup>er</sup> degré auront à proposer, après les entretiens professionnels, quelques réductions d'ancienneté quantifiées par le ministère pour chaque corps. Le recteur modulera ces attributions après avoir consulté la CAP. Combien en bénéficieront ? Sur quels critères ?

**De plus, le gel des promotions annoncé sur trois ans est une provocation supplémentaire à laquelle nous devons tous riposter.**

Pour en savoir plus > <http://www.se-unsa.org/spip.php?article4014>

## 2/ Mutations inter-académiques



### Le calendrier des opérations :

- Publication du texte au Bulletin officiel du 10 novembre
- Saisie des vœux : jusqu'au mardi 6 décembre
- Mouvement spécifique à partir du 30 janvier
- Mutations inter du 5 au 15 mars

### Pour le 2<sup>nd</sup> degré, par rapport au 1<sup>er</sup> projet, nous avons obtenu satisfaction sur 2 points :

L'avis du recteur d'accueil n'est plus requis pour le mouvement spécifique (cela lui aurait donné les pleins pouvoirs !)

Les dossiers handicap pourront être déposés auprès du médecin conseil du rectorat même si la reconnaissance RQTH n'est pas encore prononcée, mais sous réserve d'avoir déposé un dossier à la MDPH (le ministère voulait imposer la reconnaissance RQTH comme préalable au dépôt du dossier).

### Concernant les modifications, 2 points sont à souligner :

Les postes en établissement ECLAIR sortent du mouvement. Ils feront l'objet d'une procédure à part que nous ne connaissons pas actuellement (voir article : <http://www.se-unsa.org/spip.php?article3886>).

Les conditions d'attribution des 1000 pts pour les DOM ont évolué, seuls les natifs et les bénéficiaires des CIMM peuvent y prétendre.

[Lire et télécharger le « spécial mutations » du SE-Unsa \(PDF\)](#)

[http://www.se-uns-a.org/UserFiles/File/publications/mutations/2012/mutations\\_2012\\_ge.pdf](http://www.se-uns-a.org/UserFiles/File/publications/mutations/2012/mutations_2012_ge.pdf)

ou Mutations 2nd degré (Brochure FLASH)

> <http://www.se-uns-a.org/UserFiles/File/publications/mutations/2012/livre/index.html>

Accès à la circulaire : [http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin\\_officiel.html?pid\\_bo=26012](http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?pid_bo=26012)

### 3/ PLP : Nouvelles menaces sur l'avenir de l'enseignement professionnel

Le 18 octobre dernier, en déplacement dans un lycée professionnel de Nice, le président Sarkozy déclarait : « Je voudrais que Luc Chatel réfléchisse à ce que durant les trois années du bac pro, on envisage qu'une année se fasse en apprentissage ».

Après avoir supprimé une année de formation dans le cursus de formation des bacheliers professionnels, une telle mesure remettrait en cause l'existence même de nombreux lycées professionnels et se traduirait par des suppressions massives de postes d'enseignants.

Le SE-UNSA tient à rappeler que les formations professionnelles sous statut scolaire sont des formations à la qualité reconnue, qui font une large place aux périodes de formation en entreprise (jusqu'à 22 semaines). Il serait temps que le chef de l'Etat en prenne acte plutôt que de donner à croire que les lycées professionnels seraient coupés du monde extérieur et ne feraient pas de l'insertion professionnelle réussie de leurs élèves leur objectif central.

Les lycées professionnels assurent l'égalité d'accès de tous à la formation professionnelle, contrairement à l'apprentissage. On sait en effet que compte-tenu de certaines pratiques discriminatoires, tous les élèves n'ont pas les mêmes chances de signer un contrat d'apprentissage. De plus, les entreprises sont plus intéressées par des apprentis de niveau post-bac que par ceux qui préparent un CAP ou un Bac Pro.

***Derrière les discours officiels qui affichent la volonté de faire de la voie professionnelle une voie d'excellence, on constate qu'elle est surtout considérée comme un gisement d'économies budgétaires, que ce soit par la réduction du temps de formation, la restructuration de l'offre ou l'encouragement au développement de l'apprentissage hors du service public d'éducation.***

***Encore une fois, ce sont les élèves les moins favorisés et les plus fragiles qui paient la note des choix budgétaires du gouvernement. Pour le SE-UNSA, c'est inacceptable.***

### 4/ Jour de carence : l'Unsa condamne cette décision choquante.

Est-on fraudeur quand on est malade ? C'est ce que semble penser le gouvernement Sarkozy. Ainsi, afin de lutter contre la fraude à l'assurance maladie, les fonctionnaires se verront pénaliser d'un jour de carence en cas d'arrêt maladie. (Le gouvernement reviendrait sur l'instauration d'un 4<sup>ème</sup> jour dans le privé...)

Pourtant, un rapport publié au premier trimestre 2011, par la Délégation nationale à la lutte contre la fraude, montre que le plus gros préjudice causé à l'assurance maladie (156 millions d'€ en 2010) vient des établissements de santé, des transporteurs, de certaines professions libérales.

Lire la suite > <http://www.se-uns-a.org/spip.php?article3990>

### 5/ La république contre son école : Conférence-débat en présence d'Eddy KHALDI co-auteur.



Mardi 6 décembre 2011 de 18h15 à 20h00

Maison des syndicats de REIMS

15 bd de la Paix.

<http://www.unsa-education-marne.com/article-uns-a-education-conference-debat-88843789.html>

#### **Vos contacts au Se-UNSA :**

Jean-Michel ALAVOINE, Secrétaire académique 03.26.88.25.53

Francis GRENET, Secrétaire Académique adjoint, en charge du second degré et élu CAPA 06.88.30.23.74

Hamdy OULD AMAR, Sandrine LEFEVRE, et Philippe GARET, élu(e)s en CAPA Certifiés

Michel DOUSSOT et Pascal DELAUNAY, élus en CAPA Agrégés

Patrice BARTHELEMY et François CARRE, élus en CAPA PLP

Didier VANOTTI et Gérard COSTE, élus en CAPA PEGC

Miloud BEN AMAR et Laurent PINOT, élus en CAPA CPE

Antonio SATURNO et Sandrine BAGUET, responsables Enseignants non titulaires



## Enseignants de l'Unsa

Un syndicat de la maternelle au lycée

AED/AVS

Agrégés

ASH

Certifiés

COP

CPE

EPS

Formateurs

PE

PEGC

PLP

Profs contractuels

*Le SE-UNSA ne vit et ne peut vous informer et vous défendre que grâce aux cotisations de ses adhérents.*

*Soyez solidaires, n'hésitez pas à nous rejoindre .... j'adhère > <http://sections.se-uns-a.org/reims/spip.php?article109>*

*Pour vous désinscrire de la lettre électronique, envoyez un mail en retour*